



MAR20001-10044

Marché de services relatif au renforcement des  
compétences des conseillers en emploi

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 14/07/2023**

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Développement d'outils et de renforcement des compétences des conseillers en emploi sur l'international et la destination Belgique	
REFERENCES ENABEL :	MAR20001-10044

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure</b>	
NOM :	Sara Touhami
FONCTION :	Experte contractualisation
E-MAIL :	<a href="mailto:sara.touhami@enabel.be">sara.touhami@enabel.be</a>

<b>Données relatives à la procédure</b>	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF <b>uniquement par email</b> à <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a> , <b>au plus tard le 14/07/2023</b> .
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche d'identification complétée et signée ;</li><li>• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;</li><li>• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;</li><li>• Déclaration d'intégrité ;</li><li>• Formulaire d'offre de prix complété et signé ;</li><li>• CV du/des consultant.s affecté.s à l'exécution du marché ;</li><li>• Une note méthodologique ne dépassant pas 5 pages reprenant la compréhension des termes de référence, un calendrier détaillé et la répartition des jours de travail pour la réalisation de la mission ;</li><li>• Fiche signalétique financière ;</li><li>• Une note sur la compréhension des termes de références.</li></ul>
ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion administrative et le secrétariat ;</li><li>• Le déplacement, le transport et l'assurance ;</li><li>• La documentation relative aux services,</li><li>• Les honoraires ;</li><li>• Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ;</li> <li>• Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ;</li> <li>• Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.</li> <li>• Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</li> </ul>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

### 3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Valérie GILS
FONCTION :	Experte junior Migration et Main d'oeuvre
E-MAIL :	<a href="mailto:valerie.gils@enabel.be">valerie.gils@enabel.be</a>

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés à Casablanca et au domicile/bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	<p>Le nombre de jours de travail de la mission est de 24 jours étalés sur un délai d'exécution de maximum de 1 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage.</p> <p>L'exécution des prestations aura lieu en principe entre le 24/07/2023 et 31/08/2023.</p>

## 4 Termes de références

### Projet THAMM – Enabel

#### Termes de références relatifs au développement d'outils et de renforcement des compétences des conseillers en emploi sur l'international et la destination Belgique

##### Contexte général

Le projet THAMM-Enabel est une des 4 composantes du programme Towards an Holistic Approach to Mobility and Migration in North Africa financé par l'Union européenne entre 2020 et 2023. Ce projet est mis en œuvre par Enabel, en partenariat avec le Ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences au Maroc, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi en Tunisie et les agences de l'emploi des régions flamande, wallonne et bruxelloise.

Ce projet implique différents partenaires et a pour objectif d'accompagner les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi au Maroc et en Tunisie dans le renforcement des compétences de talents en vue de favoriser leur insertion professionnelle dans des métiers en pénurie. Ce projet vise à favoriser l'insertion professionnelle dans le pays d'origine mais également en Belgique, au travers de la mise en œuvre d'un schéma de mobilité du travail bénéfique pour les pays d'origine et de destination. Ce schéma de mobilité se veut également bénéfique pour les talents dont les compétences sont renforcées et auxquels des opportunités d'emploi seront proposées. Ce travail est réalisé au travers d'une coopération avec les acteurs de l'emploi, les acteurs de la formation et les représentants du secteur privé dans les trois pays concernés par le projet (Tunisie, Maroc et Belgique).

Le projet vise également à renforcer la gouvernance de la migration en fournissant un soutien au renforcement des capacités des institutions, des travailleurs migrants et de leurs familles ainsi que d'autres parties prenantes.

##### Contexte spécifique et objectif du marché

Le développement de l'offre de service du placement à l'international constitue une orientation stratégique de l'Anapec qui est dotée d'une offre de service inclusive de qualité et de proximité avec une composante digitale qui s'articule autour de :

- Accompagnement des employeurs à l'international
- Accompagnement des candidats à la migration professionnelle
- La veille sur les besoins des marchés : international et national

Enabel appuie la division des prestations placement à l'international pour l'élaboration et la mise en œuvre de prestations d'accompagnement des candidats intéressés par la mobilité internationale en général et spécifiquement vers la Belgique.

Ainsi, dans le cadre du projet THAMM, et avec l'appui financier de l'OIM et Enabel, une première prestation a été développée sous forme d'un atelier : « **Moi et le marché international** ». Cet atelier avait pour objectifs :

- D'informer les candidats à une mobilité professionnelle à l'international sur les opportunités d'emplois et les conditions d'accès aux pays de destination ;
- De permettre à chaque candidat, d'évaluer les points forts et les points à améliorer pour réussir un projet de mobilité professionnel à l'international ;

- D'orienter les candidats afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités pour être éligible à une mobilité professionnelle internationale.

Dans la continuité de l'appui au développement des prestations du placement à l'international, Enabel publie ce marché de service qui vise à **élaborer des supports et outils permettant aux conseillers en l'emploi référents à l'international** :

- D'évaluer le potentiel des candidats intéressés par la mobilité à l'internationale et dont le profil est recherché à l'international ;
- D'informer les candidats intéressés par la mobilité en Belgique sur la vie et le travail en Belgique

### **Etapas et méthodologie de travail souhaitée pour la réalisation des livrables attendus dans le cadre de ce marché**

Afin de pouvoir atteindre les objectifs visés par ce marché, il est attendu que la personne en charge de ce marché réalise les **étapes suivantes selon les modalités suivantes** :

#### **1. Livrable 1 : Guide et documents de l'atelier Vivre et Travailler en Belgique**

La personne en charge de ce marché tiendra au minimum 1 entretien avec chaque acteur belge, suivi par un atelier commun. Les acteurs à consulter sont FOREM, VDAB, FEDASIL (avec possibilité d'ajouter des autres acteurs si jugés pertinents par le consultant). Ces entretiens permettront de collecter des informations qui constitueront le guide animateur pour l'atelier Vivre et Travailler en Belgique. Le processus de constitution de ce document comprendra aussi des réunions rapprochées avec le DPI de l'ANAPEC et Enabel.

#### **2. Livrable 2 : Manuel décrivant le processus de déroulement de l'entretien du projet de mobilité professionnelle des candidats**

La cible du manuel sont les conseillers en emploi référant à l'international de l'ANAPEC. Ce manuel doit décrire le déroulement détaillé de l'entretien approfondi avec les candidats intéressés par le projet de mobilité. Ainsi, il détaillera les étapes à suivre, les outils à utiliser et le processus du suivi et du monitoring. La méthodologie d'élaboration de ce document se fera dans une étroite collaboration avec la Division de Placement à L'International, qui sera en charge de valider le manuel.

#### **• Livrable 3 : Support d'évaluation des candidats intéressés par la mobilité professionnelle à l'international**

Il s'agit d'un outil devant permettre au conseiller en emploi à l'international de positionner le candidat au cours de l'entretien approfondi et de lui proposer un plan d'action approprié dans le cadre de sa recherche d'emploi à l'international.

Ainsi, ce support doit comprendre les sections suivantes (à titre non exhaustif) :

- Identification de l'emploi métier du candidat
- Matching de l'emploi métier avec le marché à l'international
- Identification du marché à cibler
- Elaboration du plan d'action d'accompagnement du candidat

La seconde étape de ce travail devra permettre une digitalisation complète de l'outil avec intégration d'un module conversationnel basé sur l'IA pour permettre aux candidats de s'auto évaluer par rapport aux opportunités d'emploi à l'international à partir de leur espace numérique

Le livrable sera élaboré en étroite collaboration avec le DPI et sur base des outputs de l'atelier « Moi et le Marché International ».

- **Livrable 4 : Un rapport final**

Le rapport final intégrera le calendrier de réalisation de toutes les étapes de même que des constats et recommandations liées à la réalisation du marché. Un atelier de présentation du rapport est à prévoir auprès des partenaires impliqués.

## **Calendrier attendu de la réalisation du marché**

### **1. Nombre de jours de travail estimés pour la réalisation de ce marché**

- Ingénierie des prestations : 13 jours
- Atelier de présentation du contenu : 1 jour

Le nombre de jours de travail est estimé à 14 jours pour le travail en déplacement dans les bureaux de l'ANAPEC et les partenaires et 10 jours pour le travail au domicile/bureau du prestataire.

Il est attendu que la mise en œuvre du marché démarre la dernière semaine du mois de juillet 2023 et que la version finalisée des livrables intégrant les éventuels commentaires de l'ANAPEC et d'Enabel soit réceptionnée 31 août 2023. Tous les livrables devront être validés par l'ANAPEC et Enabel.

## **Qualification et expériences demandée**

Afin de mener à bien cette mission, il est attendu que les propositions techniques et financières reçues prévoient la réalisation de cette mission par une expertise justifiée dans les domaines suivants : employabilité, marché du travail international, migrations, droit du travail, sciences sociales.

Le profil proposé devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Une expérience confirmée de minimum 10 années dans la consultation de projets et l'ingénierie de formation/prestation, notamment dans le domaine des politiques de l'emploi au Maroc et à l'international, dans l'identification des besoins/acteurs en relation avec l'emploi et/ou la réintégration ;
- Une expérience au Maroc dans le domaine de la mobilité, la migration du travail et le placement à l'international est très appréciée ;
- Une très bonne connaissance de l'emploi et de la mobilité pour le travail, notamment la nouvelle stratégie de l'emploi ;
- Une bonne compréhension de l'employabilité et de la migration de main d'œuvre dans le contexte marocain et nord-africain ;
- Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la migration au Maroc, en Afrique du Nord et dans l'UE ;
- Une expérience de collaboration précédente avec l'ANAPEC et/ou Enabel est également souhaitée ;
- D'excellentes capacités de rédaction en français ;
- De solides capacités conceptuelles et analytiques ;
- Des capacités d'animation et de coaching.

## **5 Conditions d'exécution services**

### **5.1 Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### **5.2 Sous-traitance**

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

### **5.3 Cession**

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### **5.4 Conformité de l'exécution**

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### **5.5 Modalités d'exécution**

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### **5.6 Réception des prestations**

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

## **5.7 Facturation et paiement**

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes : [maryama.elyacoubi@enabel.be](mailto:maryama.elyacoubi@enabel.be) et [valerie.gils@enabel.be](mailto:valerie.gils@enabel.be)

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en Euro.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord avec le prestataire après la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

## **5.8 Exonération de TVA**

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

## **5.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

## **5.10 Droits de propriété intellectuelle**

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour

violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

### **5.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

### **5.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou

immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

### **5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 6.1 Fiche d'identification

#### 6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>			
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup>
AUTRE <sup>3</sup>			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL		BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION <sup>5</sup>		PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>			Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;"><b>OUI      NON</b></p>	<p><b>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</b></p> <p><b>NUMÉRO DE TVA</b></p> <p><b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b></p> <p><b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b></p> <p style="text-align: right;"><b>PAYS</b></p>
<p><b>DATE</b></p>	<p><b>SIGNATURE</b></p>

## 6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>6</sup></b>				
<b>NOM COMMERCIAL</b> (si différent)				
<b>ABRÉVIATION</b>				
<b>FORME JURIDIQUE</b>				
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>			
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>7</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>8</sup></b>				
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b> (le cas échéant)				
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>		
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>	
<b>NUMÉRO DE TVA</b>				
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>				
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>		
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>			
<b>COURRIEL</b>				
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>			
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>				

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 6.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché de services, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en MAD et hors TVA:

Désignation	Unité	Quantité	P.U en MAD HT	Total en MAD HT
Travail sur le terrain	1 jour de travail	14		
Travail à domicile	1 jour de travail	10		
<b>Nombre de jours de travail</b>				<b>Maximum 24 jours de travail</b>
Total en MAD Hors TVA				
Taux TVA				
Montant TVA				
Total en MAD toutes Taxes Comprises				

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

## 6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE										
INTITULE (1)	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
ADRESSE	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
COMMUNE/VILLE	<input style="width: 40%;" type="text"/>	CODE POSTAL <input style="width: 40%;" type="text"/>								
PAYS	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
CONTACT	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
TELEPHONE	<input style="width: 40%;" type="text"/>	TELEFAX <input style="width: 40%;" type="text"/>								
E - MAIL	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
<b>BANQUE (2)</b>										
NOM DE LA BANQUE	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
ADRESSE (DE L'AGENCE)	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
COMMUNE/VILLE	<input style="width: 40%;" type="text"/>	CODE POSTAL <input style="width: 40%;" type="text"/>								
PAYS	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
NUMERO DE COMPTE	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
IBAN (3)	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
NOM SIGNATAIRES	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; padding: 5px;">NOM PRENOM</th> <th style="width: 30%; padding: 5px;">FONCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>		NOM PRENOM	FONCTION	<input style="width: 100%;" type="text"/>					
NOM PRENOM	FONCTION									
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>									
<b>REMARQUES:</b>										

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT  
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU  
COMPTE (Obligatoire)

*(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*

*(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*

*(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*